

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Fructidor.

( Ere Vulgaire )

Samedi 27 Août 1796.

*Refus d'un chapitre de Pologne de reconnoître leur évêque, nommé par l'impératrice de Russie. — Rétablissement de l'ordre et de la tranquillité à la Barbade. — Grandes alarmes en Portugal sur l'invasion dont ce royaume est menacé par les Français. — Ordre donné à Portsmouth pour armer un certain nombre de chaloupes canonnières. — Crainte d'une descente des Français dans l'isle de Jersey. — Victoire remportée par l'armée de Sambre et Meuse.*

*Prix de l'abonnement. 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### POLOGNE.

*Des frontieres, le 3 août.*

Le pape vient d'ordonner à l'abbé Litta, son légat à Varsovie, de quitter cette ville & de se rendre à Pétersbourg, afin d'y exercer la juridiction apostolique, conformément aux loix du gouvernement russe. Il autorise en même-tems à publier un mandement, par lequel les catholiques polonais seroient invités à rester fideles à sa majesté russe.

Krasinski, évêque de Kamienieck, le même qui a été chargé des intérêts de la confédération de Bar près du gouvernement français, vient d'être destitué de la chaire épiscopale, laquelle a été conférée à l'abbé Sierakowski, homme entierement dévoué à la Russie, & qui, par la suite de ce dévouement, étoit un des membres les plus actifs de la confédération de Targowitz. Le chapitre de Kamienieck a refusé de le reconnoître pour évêque, & a déclaré, par un arrêté pris dans son assemblée, qu'il persisteroit dans ce refus, tant qu'il ne seroit pas décidé par la cour de Rome si l'impératrice de Russie auroit le droit de créer des évêques catholiques, sans y être autorisée par le saint-pere. A peine cet arrêté fut-il rendu, qu'une légion de cosaques, ayant à leur tête le colonel Wolkow, trancha la difficulté en menaçant du fouet les membres du chapitre, fit installer l'évêque Sierakowski dans l'épiscopat, & le mit en possession des revenus de l'évêché.

Plusieurs riches prélats catholiques viennent d'être privés de leurs domaines, dont les revenus ont été attribués à ceux du rit grec, par ordre de l'impératrice, comme chef suprême de cette dernière église.

La démarcation des limites des pays envahis les trois puissances n'est point encore achevée. Malgré les pres-

santes sollicitations de la Russie, le roi de Prusse & l'empereur cherchent, sous divers prétextes, à différer l'achèvement de ces travaux.

Le célèbre maréchal de la diète de 1791, Stanislas Malachowski, a passé vers la fin du mois dernier par Cracovie; il y a reçu, de la part de ses concitoyens, des témoignages de l'affection & de l'estime que ses vertus ont toujours inspirés: il vient de partir pour ses terres, situées dans la grande Pologne, aujourd'hui Prusse méridionale.

### ANGLETERRE.

*De Londres, le 19 août.*

Suivant les dernières nouvelles reçues des Indes-Occidentales, l'ordre & la tranquillité se rétablissent à la Barbade. Les colons reprennent leurs travaux & la plupart des negres rentrent successivement sur les habitations. Cependant il reste encore un certain nombre de bandits, réfugiés dans les bois, qui pillent & dévastent les campagnes de leur voisinage. Parmi eux est le negre Fedon, l'un des chefs de l'insurrection, qui s'est signalé par de grandes cruautés.

Toutes les nouvelles qu'on reçoit de Portugal annoncent de grandes alarmes sur l'invasion dont on est menacé de la part des Français. On prétend qu'ils ont fait demander à la reine de Portugal 40 millions de cruzades pour la dispenser de cette visite; si l'on parle des nouvelles cruzades, ce seroit environ cinq millions sterling (environ 112 millions tournois); s'il est question des anciennes cruzades, c'est presque un cinquième de moins.

Il est arrivé des ordres à Portsmouth pour y armer & équiper un certain nombre de chaloupes canonnières, dont la destination est difficile à deviner. Dans ce moment où nous sommes sérieusement menacés d'une descente sur nos côtes, il n'y a gueres d'apparence que nous songions à faire quelque tentative sur celles de nos ennemis.

On fabrique actuellement à la monnoie pour 250 mille livres sterling de guinées & demi guinées, qui doivent

être délivrées à la banque dans le mois d'octobre prochain.

On s'étonne que les bruits d'une guerre avec l'Espagne & d'une invasion des François dans le Portugal, joints aux succès constants & multipliés de leurs armées en Allemagne & en Italie, n'aient pas fait baisser sensiblement les fonds. Les actions des Indes sont à 185. Les annuités à 3 pour cent consolidées, 59  $\frac{7}{8}$ , & celles à 4 pour 100 constituées, 78  $\frac{1}{2}$ .

*Extrait d'une lettre écrite de Jersey, le 3 août.*

Tout semble annoncer une descente des François dans cette île. Nos chefs sont fort occupés des moyens de se mettre à l'abri d'une surprise. L'assemblée, à la requête du prince de Bouillon, vient de faire un règlement pour empêcher que nos pêcheurs n'aient aucune communication avec l'ennemi.

Il arriva ici, dimanche dernier, un bateau sur lequel étoient plusieurs chouans, qui rapportèrent qu'il y avoit à Saint-Malo environ cent bateaux plats avec une frégate, tous prêts pour une expédition.

Les émigrés & les prêtres français sont consternés de l'ordre qu'ils ont reçu de sortir de l'isle & de passer en Angleterre; ils craignent d'être envoyés dans le Canada. Cette idée d'être ainsi transportés a troublé la tête à quelques prêtres, au point que l'un d'eux s'est précipité par une fenêtre. Deux autres vouloient absolument retourner en France, à quelque prix que ce fût; ils avoient engagé le maître d'un bateau à les passer sur la côte, moyennant une somme de 300 livres que celui-ci a feint de recevoir; mais il a déclaré la proposition qui lui étoit faite, & les prêtres ont été gardés à vue.

Les émigrés sont en général très-mécontents du gouvernement anglais, & disent tout haut qu'il eût été plus généreux au ministère de leur déclarer qu'il ne pouvoit rien faire pour eux, & de les engager à se réunir aux chouans pour traiter avec la république. Un jeune émigré disoit l'autre jour que s'il avoit le bonheur de rentrer dans son pays natal, il n'en sortiroit à aucun prix; & que s'il avoit jamais des enfans, il ajouteroit au décalogue un onzième commandement, qui porteroit: *Tu n'émigreras point et ne prendras jamais les armes pour défendre la religion.*

#### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 6 fructidor.*

La ville impériale de Nuremberg n'a pas été comprise dans la suspension d'armes conclue avec le cercle de Franconie; ainsi elle est regardée comme en état de guerre avec la république française. Etrange & singulière situation! car, tandis que les Prussiens sont dans ses faubourgs, les François sont dans son sein.

M. le comte de Lehrbach, parti dernièrement de Vienne, vient d'arriver à Ratisbonne, d'où l'on présume qu'il se rendra au quartier-général d'une des deux armées françaises qui sont en Allemagne, afin de continuer ensuite sa route pour Paris, où il va enfin, à ce qu'on assure, porter au directoire exécutif des paroles de paix au nom de son souverain.

Le commerce est dans un état de souffrance ici approchant d'une ruine complète. Malgré l'ouverture de l'Escaut, le port d'Anvers n'a jamais été aussi peu fréquenté qu'en ce moment. Celui d'Ostende est désert; son seul com-

merce consiste dans la vente de quelques toiles du pays aux marchans espagnols. La paix, une paix prompte & générale peut seule mettre un terme à de si vastes calamités.

Nos moines ont une terrible crainte d'être supprimés, & malgré la dureté des tems, ils trouvent encore le métier assez bon pour faire tous leurs efforts afin d'éviter le malheur d'être réduits à une pension honnête & suffisante pour subsister. Depuis quelque jours, on colporte d'abbayes en abbayes & de couvens en couvens, une pétition que l'on fait signer par tous les supérieurs, pour l'envoyer ensuite au gouvernement français. On lui offre, si l'on veut conserver les ordres monastiques dans ce pays, des pensions de mille florins par an pour chaque chef de communauté, deux cents florins pour chaque moine ou religieuse, & cent florins pour chaque frère. On ne croit pas que ces petites combinaisons monacales accommodent le gouvernement français. Au reste, nos Druides ne s'oublient pas, & ils demandent préalablement la permission de vendre une partie de leurs biens.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 9 fructidor.*

Le directoire a envoyé à Turin le citoyen Jacob comme chargé des affaires de la république, en attendant qu'on y envoie un ambassadeur ou un ministre plénipotentiaire.

Il y a quelques jours que l'on parle dans les journaux d'un rassemblement très-suspect qui se tenoit à Ruelle, route de Marly; on ajoute qu'on y a arrêté un assez grand nombre d'individus; mais on n'a encore rien dit de positif ni sur les noms & le nombre des personnes arrêtées, ni sur l'objet de leur rassemblement. Les aboyeurs de conspirations, qui en cherchent où il n'y en a pas, & qui les voient toujours de la couleur qui convient à leurs petites vues & à leur plat rôle, accusent le ministre de la police de ne pas annoncer à l'univers qu'il se tramoit à Ruelle une grande conspiration vendémiaire. Il paroît que ce ministre, qui n'aime les conspirations d'aucune couleur, s'occupe à suivre les traces de tous les complots qui menacent l'ordre public, & méprise beaucoup le bavardage des pauvres journalistes qui l'attaquent. Nous ne connoissons rien de positif sur le fait de Ruelle, mais nous osons affirmer que s'il y a eu une conspiration découverte, elle se trouvera, à l'examen, de la couleur dont toutes les conspirations ont été jusqu'ici, c'est-à-dire, bien franchement *terroriste* & combinée par de bons jacobins de la *vielle roche*. A eux seuls appartient le goût & la science des *grandes mesures*.

Le gouvernement vient de publier une lettre du général Jourdan, en date de Sulzbach, le 2 fructidor. C'est le récit d'un nouvel avantage remporté sur l'ennemi dans sa retraite. L'ennemi avoit pris position à Amberg, ayant un corps d'environ 15000 hommes à Sulzbach; il a été attaqué dans cette position, par un mouvement combiné de nos troupes, & l'ennemi a été repoussé jusqu'à Amberg; on s'est emparé de Castel. Sa perte a été de 1200 hommes, tant tués que blessés. Cette journée, dit le général, eût été bien plus brillante, si les colonnes avoient pu arriver à temps. L'ennemi a fait pendant la nuit sa retraite sur Schwarrenfeld, en arriere de la Nab, où il a

pris position ; il a été suivi par notre cavalerie, & l'armée a pris position hier sur la Vils, ayant Amberg sur son front. Le général Bernadote a pris position à Neumarck, & a porté son avant-garde sur Teincing. Ce corps détaché a pour but de couvrir nos communications avec Nuremberg, & de contenir une quantité de troupes légères, tant de l'armée du prince Charles que de celle du général Wartensleben, qui entretiennent la communication entre ces deux armées & qui voltigent sur nos flancs.

*Réplique de Lacretelle, le jeune, aux observations d'un Italien et d'un Français sur la révolution de l'Italie.*

Un Italien, animé de l'amour de la liberté, a combattu l'opinion que j'avois énoncée de ne pas établir provisoirement la révolution en Italie; un Français, animé du goût des conquêtes, est intervenu dans notre contestation pour nous donner tort à tous deux. L'Italien paroît se pencher pour faire dans l'Italie une république indépendante; le Français trouve plus simple d'étendre la ligne de nos départemens jusqu'aux états de Venise. Je m'attends, à la première victoire de Buonaparte, à voir intervenir dans notre grave discussion un quatrième interlocuteur, qui proposera d'ajouter encore à nos départemens le Tyrol & une ou deux provinces de l'Autriche.

C'est bien dommage que la république universelle ait perdu son orateur Anarcharsis Cloots; il eût trouvé trop modeste les prétentions de mes adversaires: mais heureusement il reste M. le prince Charles de Hesse qui, tous les matins, s'amuse à démembrer l'Europe, & qui, nous faisant une part dont nous n'avons pas à nous plaindre, trouve encore le moyen d'en faire une très-raisonnable à ce pauvre roi de Prusse.

Rien de plus imposant sans doute que le congrès ouvert entre tant de politiques. Il faut convenir que nous avons un très-grand avantage sur le gouvernement dans cette discussion; c'est que rien ne nous oblige, nous, d'aller considérer l'état de la trésorerie nationale; c'est que rien ne nous oblige de recevoir les placets de ces incommodes rentiers, ou de ces tristes fonctionnaires publics, ou de ces 500 mille peres de famille qui souffrent, qui gémissent des injustices qu'on est forcé de leur faire par l'empire des circonstances. Nous n'irons point, grands publicistes que nous sommes, descendre à ces considérations vulgaires, & comme l'a très-bien dit un Français d'un caractère très-gai, à ces lieux communs d'une morale flasque et triviale.

Prenons donc la question sous son point de vue le plus vaste.

La Russie, dit mon adversaire français, menace en ce moment-ci une ou deux provinces de la Perse; cela devient très-inquiétant pour nous; il faut songer de notre côté à nous agrandir. D'ailleurs à ce moment-ci la Russie s'étend dans le Nord, il faut donc que nous nous étendions dans le Midi. Voilà un raisonnement que je ne trouve pas juste; il me semble que si la Russie s'étend dans le Nord, c'est dans le Nord aussi que nous devons nous étendre. Nous devons marcher au-devant d'elle. Ainsi je ne vois pas dans ce cas, pourquoi l'Italie auroit à souffrir de l'ambition de la Russie & de la nôtre; mais j'ai encore une autre objection plus forte à faire à mon adversaire & qui me paroît détruire tout son système de conquêtes.

Ce qui m'inquiète le plus de la Russie, c'est qu'elle sait négocier & que nous ne le savons pas; c'est qu'elle a l'art d'endormir, de captiver ses ennemis, & que nous avons l'art de perdre successivement tous nos amis. J'avoue que je suis beaucoup plus inquiet de sa prochaine alliance avec la Suede, que de ses conquêtes dans la Perse. Tout notre soin devoit donc être de rétablir notre prépondérance dans les cours du Nord, de déconcerter la nouvelle ligue qui se prépare contre nous.

Le moyen qui me paroît le plus naturel pour obtenir cet avantage, c'est d'offrir nous-mêmes une paix modérée; c'est d'annoncer avec franchise jusqu'où peuvent s'étendre nos prétentions en indemnité de la guerre que nous avons essayée. Je demande pardon à mes confreres en politique, d'avoir prononcé le mot de *franchise*: je reviens toujours un peu à mes habitudes gauloises.

Il me semble que toutes sortes de motifs de prudence appuyent les propositions que je fais d'offrir nous-mêmes une paix modérée.

Je demande s'il est un seul Français qui ne se soit senti ému à la fois d'admiration & de crainte au récit de nos dernières victoires? Quoi! nos armées triomphantes du Rhin & d'Italie se sont trouvées presque en même-tems sur le point d'être enveloppées; elles l'ont été même pendant quelques heures: il a fallu toute la bravoure française, & sans doute aussi toute l'habileté des généraux, pour repousser ce choc inattendu. Nous convient-il de courir de pareilles chances de désastres, après quatre années de victoires? nous convient-il de jouer éternellement ce jeu désespéré, *quitte ou double*, qu'un gouvernement sage ne devoit jamais tenter que dans le plus imminent péril de ses propres provinces? S'il y a eu dans nos victoires même la part de la fortune (ainsi que le général Buonaparte en convient modestement), faut-il tenter la fortune pour obtenir d'elle des prodiges? Songez que vos périls augmentent à raison de la distance où nos conquêtes nous mettent de nos différens points d'appui; songez que dans le Nord ces points d'appui ne sont pas tous assurés, puisqu'il nous manque encore Manheim, Mayence, Philisbourg & d'autres forteresses; que dans le Midi ces points d'appui dépendent de la bonne & de la sagesse du roi de Sardaigne, qu'à coup sûr nous ne flatons pas beaucoup en renvoyant son ambassadeur.

Sortons, il en est tems, de cette position périlleuse, quand nous en pouvons sortir avec gloire & avec de solides avantages. Ne cherchons point dans le Nord & dans le Midi une fatale *pultara* que nous pouvons rencontrer à la fin. Vous me répondez que je donne-là de sinistres avertissemens. Eh! qui donc les donnera au gouvernement? Sont-ce des étrangers? ils s'en garderont bien. C'est à des Français, à de véritables Français, à faire entendre les conseils de la sagesse.

Ceci donne-t-il une solution pour la question de savoir si nous garderons nos conquêtes en Italie? Il me semble que cela y conduit un peu. Sous le rapport de notre sûreté, le traité fait avec la Sardaigne nous donne toutes les garanties possibles. Sous le rapport de notre richesse, tout répond d'ouvrir avec ces pays un commerce avantageux par de bons traités. Il s'agit bien moins d'étendre nos départemens que de fertiliser nos départemens dépeuplés.

Mais la question s'étend encore; & je promets à mes confreres de la discuter dans la première séance de notre congrès.

**CORPS LEGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ-CENTS.**

Présidence du citoyen PASTORET.

*Séance du 9 fructidor.*

Defermond, au nom de la commission des finances, a fait un rapport dans lequel il a présenté la situation des ressources & des besoins de l'état; il a établi par des calculs qu'il étoit impossible de saisir à la lecture que nos ressources excèdent nos besoins. ( Nous reviendrons demain sur ce rapport. )

Defermond a présenté ensuite deux projets de résolution, & Gibert-Desmolieres en a présenté deux autres; tous les quatre ont été adoptés.

Par la première de ces résolutions, le directoire est chargé de veiller à la conservation des domaines nationaux dans la Belgique, & autorisé à hypothéquer ou vendre pour 100 millions de ces domaines.

Cette vente se fera d'après l'estimation, & le prix ne pourra être moindre de dix-huit fois le revenu.

Le montant sera versé au trésor national.

Par la seconde résolution, un délai d'un mois est accordé pour le paiement des impositions directes de l'an 3; passé ce délai, elles seront acquittées en numéraire.

Par la troisième résolution, le directoire est chargé de faire fixer désormais le prix du mandat d'après le cours moyen de cinq jours, sans fraction.

Ce qui excédera un franc jusqu'à 25 centimes, sera porté à 25 centimes; ce qui excédera cette dernière somme à 50 centimes; & ainsi de suite.

La quatrième résolution est relative aux soumissionnaires de biens nationaux.

Ceux qui n'auroient pas de mandats pour acquitter le dernier quart du prix de leurs soumissions, s'adresseront aux administrateurs de département, qui, en retour de valeur métallique, leur en feront délivrer des caisses des receveurs de districts.

Ces mandats seront biffés & il en sera dressé des bordereaux qui seront admis en paiement du quatrième quart.

**CONSEIL DES ANCIENS.**

Présidence du citoyen MURRAIRE.

*Séance du 9 fructidor.*

Après la lecture du procès-verbal, Poulain-Grandpré demande qu'on en retranche l'observation faite avant-hier par Baudin, attendu, dit-il, que les membres qui se sont portés hier au bureau pour signer la demande de l'appel nominal, n'ont point entendu exécuter la constitution de 1793. Ils ont vu que celle de l'an 3, ainsi que le règlement de fructidor, étoient muets sur ce point. Ils ont cru pouvoir suivre le règlement de la législature qui permettoit de demander l'appel nominal au nombre de cinquante.

Le procès-verbal sera rectifié selon les vœux du réclamant.

Portalès a la parole sur la résolution relative aux prêtres réfractaires. Il l'examine sous ses rapports avec les droits & la sûreté du citoyen, avec les droits & l'intérêt de la

nation; sous ce premier rapport, elle frappe dans son ensemble une classe de citoyens sur le fondement qu'ils peuvent compromettre la tranquillité publique. Sans doute, dit-il, il existe des prêtres fanatiques, rebelles aux lois, mais le sont-ils tous? Et lorsqu'il s'agit de flétrir & de punir chaque individu, la matière n'appartient plus à l'ordre de l'administration; elle rentre dans les règles de la justice. Il faut juger chaque individu. Sous ce rapport, la résolution ne peut être adoptée.

Mais, dit-on, les lois précédentes ont prononcé la peine dont la résolution ne fait qu'indiquer le mode d'exécution. Mais, je le demande, ces lois existent-elles depuis le 9 thermidor, où vous avez ouvert toutes les portes aux victimes qu'elles renfermoient. Mais examinons ces lois en elles-mêmes. N'auroient-elles laissé la liberté de prêter ou de refuser le serment que pour punir ceux qui l'auroient refusé? L'effet rétroactif ne peut être admis, sur-tout dans une loi pénale. Une telle loi frapperoit sans avertir; elle ne chercheroit pas à rendre les hommes meilleurs, mais seulement à trouver des coupables. Enfin, l'effet rétroactif de la résolution seroit pire que celui des premières lois; car il envelopperoit des hommes que les premières lois ne frappoient pas. L'opinant examine la résolution sous le second rapport. La liberté des cultes, dit-il, est le patrimoine inaliénable du corps social. Choquer cette liberté, c'est choquer les droits de la nation. Il n'y a pas de culte sans ministres. Si vous proscrivez les ministres, vous proscrivez les cultes. Prenez garde qu'en confondant les innocents avec les coupables, vous les rendez tous intéressés; parce qu'on les verra tous malheureux. Vous fanatisez l'esprit de ceux qui partagent leurs opinions, & vous risquez de faire renaitre la guerre civile. D'un autre côté, la conformité de religion a pu nous offrir des relations dans les différents états du monde; vous les rompez si vous affectez de persécuter tous les hommes de cette croyance.

Portalès a terminé par ce trait: « Les Athéniens ayant appris qu'un peuple voisin avoit proscrit à la fois son territoire quinze cents citoyens, firent apporter l'autel des sacrifices au milieu de leur assemblée, & conjurèrent les Dieux de détourner du cœur de leurs concitoyens une si funeste & si cruelle pensée. Je vote contre la résolution ».

La discussion est fermée & la résolution rejetée.

Un citoyen applaudit dans les tribunes; il est arrêté.

Le conseil decreta aussi l'impression du discours de Portalès, qui a obtenu les suffrages de ceux même dont il foudroyoit l'opinion. Nous y reviendrons.

*Petit Rudiment français, ou Principes simples de langue française, réduits en vingt-cinq leçons élémentaires; par le citoyen Plaisant-la-Houssaye. A Paris, chez Hautbout-Dumoulin, libraire, cloître Honoré. L'auteur ouvrira, le 11 de ce mois, au temple de ci-devant Petits-Pères, place Victoire, un cours gratuit où il expliquera ses leçons.*

*De la Médecine opératoire, ou des Opérations de Chirurgie qui se pratiquent le plus fréquemment; par le citoyen Sabathier, chirurgien en chef à la maison nationale des Invalides, membre de l'Institut national. A Paris, chez Didot le jeune, quai des Augustins, n. 22; Croullebois, rue des Mathurins, n. 398; & Paris même rue, maison de Cluny, n. 334; 3 vol. in-8. bien imprimés.*